



La retraite en Allemagne

 05/03/2019

Règles générales de la retraite en Allemagne

Le système de retraite allemand

À l'instar de sa voisine française, l'Allemagne comprend des retraites publiques obligatoires, des retraites complémentaires et des dispositifs d'épargne retraite individuelle. Cependant, il tire sa différence de son organisation. Retraites de base et complémentaires sont gérées par les mêmes régimes (Assurance légale, régime des fonctionnaires et régimes spécifiques) contrairement à la France (Cnav et Agirc-Arrco, SSI, CNRACL, MSA, CNBF, etc.).

Son régime obligatoire fonctionne par points pour les salariés relevant de l'Assurance légale. Il est alimenté par une cotisation sociale de **18,6 %**. Celle-ci est prélevée sur les salaires (payée pour moitié par les salariés et pour moitié par les employeurs) dont l'assiette égale environ 6 700 € par mois dans les Länder de l'ex-Allemagne de l'Ouest et 6 150 € dans les Länder de l'ex-Allemagne de l'Est, en 2019.

Toutefois, de vives discussions entre les partis chrétiens-démocrates CDU/CSU et le parti social-démocrate SPD ont conduit à augmenter progressivement ce taux. S'il restera inchangé jusqu'en 2022, il passera à 20 % en 2025 puis 21,6 % en 2030. Pour assurer que ces plafonds ne soient pas encore plus élevés, le gouvernement a garanti qu'il injectera 2 Mds € de fonds publics par an entre 2021 et 2024. Ces fonds iront dans un fonds de réserve, permettant de garantir le niveau de retraite à cotisations inchangées en cas de dégradation de l'économie.

Le [régime des fonctionnaires](#) fonctionne en annuités et est financé directement par les fonds publics (sans notion de cotisation). Ses règles sont similaires à celles du privé.

Les conditions d'âge et de durée d'assurance en Allemagne

Pour percevoir sa retraite en Allemagne, il faut avoir atteint :

- entre 65 et 67 ans suivant l'année de naissance (67 ans à partir de la génération 1964), pour une pension à taux plein, avec un minimum de 5 années de cotisation ;
- entre 63 et 65 ans suivant l'année de naissance (65 ans à partir de la génération 1964), pour une pension à taux plein, à condition d'avoir cotisé 45 années ;
- 63 ans à taux réduit avec 35 années de cotisations (3,6 % de décote par année manquante) ;
- entre 60 et 62 ans selon l'année de naissance pour les personnes gravement handicapées au moment de la retraite, avec 35 ans de cotisation.

Il existe d'autres possibilités de départ anticipé (pour les chômeurs, les femmes), mais elles sont en passe d'être supprimées pour les générations postérieures à 1951.

Les revenus des retraités allemands

Le calcul de la pension de retraite

La retraite est calculée en points.

Une année de cotisations au salaire moyen donne droit à un point de retraite. En [2019](#), le revenu annuel de référence s'élevait à 38 901 €.

Au moment du départ en retraite, le total des points de retraite est multiplié par la valeur du point, et éventuellement par un coefficient de décote ou de surcote.

Depuis le 1^{er} juillet 2017, le point vaut 32,03 € par mois dans les Länder de l'Ouest et 30,69 € dans ceux de l'Est. Le point est revalorisé chaque année en fonction de l'augmentation des salaires.

On peut choisir de liquider sa retraite en totalité ou seulement en partie (1/3, 1/2 ou 2/3).

Le cumul emploi-retraite en Allemagne

Après l'âge légal de la retraite (65-67 ans), il est possible de cumuler un revenu d'activité sans limite.

Depuis le 1^{er} juillet 2017, les rémunérations perçues au titre de l'activité ne sont plus prises en compte de façon mensuelle. Le plafond est désormais de 6 300 € répartis sur l'année. Au-delà de ce plafond, 40 % des revenus sont déduits de la retraite versée.

Ce dispositif séduit de nombreux retraités allemands. On peut voir par ce phénomène une volonté pour eux de rester en bonne santé en reprenant une activité, tout en compensant la baisse significative de leurs revenus au moment du passage à la retraite.

La pension de réversion en Allemagne

Le conjoint survivant, marié pendant au moins 1 an avec l'assuré avant le décès de celui-ci, a droit à une pension de réversion à certaines conditions :

- 55 % de la pension si le survivant a au moins 45 à 47 ans suivant l'année de naissance, ou élève un enfant mineur du défunt (60 % pour les réversions liquidées avant 2002) ;
- 25 % de la pension si le survivant ne remplit pas ces conditions (limité à 24 mois pour les pensions de réversion liquidées depuis 2002).

Le conjoint survivant reçoit une pension entière pendant les 3 mois qui suivent le décès de l'assuré.

En cas de remariage, il perdra le bénéfice de la réversion. Cependant une indemnité forfaitaire — représentant 24 fois le montant mensuel moyen de la pension versée au cours des 12 derniers mois — lui sera accordée.

La pension de réversion n'est que partiellement cumulable avec des revenus d'activité. En 2017, elle était de 803,88 € pour les Länder de l'ex-Allemagne de l'Ouest et 756,62 € pour ceux de l'ex-Allemagne de l'Est.

Il existe également une pension d'éducation, pour le conjoint survivant qui élève des enfants, et une pension d'orphelin, égale à 10 % de la pension du parent décédé.

Ce qu'il faut retenir sur la retraite en Allemagne

Le système de retraite allemand est un système par répartition.

Les cotisations retraite au régime de l'Assurance légale s'élèvent à 18,6 % (9,3 % pour le salarié, 9,3 % pour l'employeur). Elles s'élèveront progressivement à 20 % en 2025.

Comme dans le système de retraite français, l'âge pour bénéficier d'une retraite à taux plein varie de 65 à 67 ans selon sa date de naissance.

Le cumul emploi-retraite n'est plus limité depuis 2017.